

CONSEIL MUNICIPAL DE LE PRADAL

Séance du mardi 3 octobre 2017 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Le Pradal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M Christian BALERIN, Maire

Etaient présents :

E. ARIBAUD, S. BELUEL, Y. CHEVRIER, A. DESASY, D. MARC, K. MASSON, J.-C. ROUQUAYROL, M.-T. TOMAS.

Etaient absents :

AUGE M., SERGEANT D.

Secrétaire de séance : M.-T. TOMAS

1. PROJET ECOLE / MAIRIE

M le Maire présente le nouveau plan de financement aux vues des dernières notifications de subvention ainsi que les plans du projet modifiés par l'architecte intégrant les transformations nécessaires. Il informe le Conseil qu'il y a lieu maintenant de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux. Il demande donc l'autorisation pour lancer une procédure d'appels d'offres et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne l'autorisation à M le Maire pour lancer la procédure d'appels d'offres.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

M le Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'apporter la modification suivante sur le budget communal primitif 2017 à la demande de la trésorerie. L'équilibre budgétaire est maintenu, la globalité des montants de sections reste inchangée.

022 Dépenses imprévues à la section de fonctionnement – 15772.50€

673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) + 15772.50€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative proposée.

3. RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE

M le Maire indique au Conseil qu'il convient d'engager Mme Once Laetitia afin d'assurer la surveillance de la cantine à Villemagne l'Argentière pour l'année scolaire 2017/2018.

Le tableau des effectifs est donc toujours de 3 fonctionnaires et 3 non-titulaires par l'occupation de l'emploi laissé libre lors du départ de Mme Valette.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce recrutement.

4. ENTRETIEN DE LA MAIRIE

M le Maire explique que l'agent technique assurant le ménage des différents bâtiments municipaux cumule un autre emploi. Cette situation ne lui permet plus d'effectuer la totalité de ses missions. L'entretien du gîte communal et du secrétariat est donc confié à l'agent d'accueil du gîte.

5. IMPLANTATION D'UN RELAIS 4G FREE MOBILE

M le Maire indique au Conseil qu'il a été contacté par l'opérateur Free mobile qui envisage l'implantation d'un relais 4G sur la parcelle A658 proche du réservoir semi enterré. L'étude du dossier est en cours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en attente l'accord de principe jusqu'à l'obtention de plus amples informations sur le projet.

6. REVISION DE LA FISCALITE LOCALE

M le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est possible de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun. Un « catalogue des délibérations » est constitué chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à étudier le catalogue des délibérations par rapport à la baisse annoncée des dotations de l'Etat afin d'équilibrer le budget.

7. QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire indique qu'une réunion aura lieu le 16 octobre à Lamalou-les-Bains afin d'informer les communes avoisinantes de l'éventualité de mettre en place une police municipale intercommunale (fréquence de passage, coût, etc...)
- La prise de la compétence « Assainissement collectif » est demandée par le Syndicat Intercommunal Mare et Libron. L'assemblée délibérante se prononcera à un conseil municipal ultérieur.
- M le Maire annonce que le Conseil Départemental accorde une subvention à hauteur de 80% pour le projet du chemin de la Blaquièrre. Le Conseil Municipal propose de faire travailler l'entreprise Tarin.
- Y. CHEVRIER soulève le problème de l'état du chemin du Plô.
- D. MARC rappelle le souci au niveau du point de retournement des camions de collectes des déchets ménagers devant son domicile. M le Maire indique que la Communauté de Communes Grand Orb va prendre en charge les travaux.

- E. ARIBAUD informe le Conseil Municipal d'un problème sur son eau chaude qui sent particulièrement mauvais dès le sortie du robinet alors que celle provenant de son cumulus non.
- M le Maire rappelle qu'il faut envisager à un accès handicapés pour l'ancienne salle polyvalente ainsi que des toilettes en conséquence. Ces aménagements seront à prévoir sur le budget 2018.